Compte rendu CM 18-05-21

-Compétence mobilité.

Le CM accepte la prise de compétence mobilité par la CCTS et la modification des statuts qui en suit :

- -gestion d'un service de transports d'intérêt communautaire,
- -service de transport des habitants des communes du territoire aux bourgs pôles ou à la ville préfecture,
- -services de covoiturage et d'autopartage,
- -pistes et bandes cyclables d'intérêt communautaire.

-Extension de périmètre.

Suite à la demande de la commune d'Anchenoncourt et Chazel d'adhérer à la CCTS, à l'accord de la CCTS et de la Communauté de la Haute-Comté (à laquelle elle appartenait), le CM accepte cette adhésion.

-Dispositif Warsmann.

Le CM décide l'application de ce dispositif, qui limite la facturation de l'eau en cas de fuite manifeste et de consommation excessive, pour une personne chez qui a été détectée une fuite importante, estimée à 364 m³. Il accepte le dégrèvement d'un montant de 948,91 €.

-Marché hameau seniors.

Pour la 1° étape d'aménagement du lotissement du Grand Mont, nous devons passer par une étude de faisabilité et de programmation de l'ensemble du projet. Le CM retient la proposition de services de M. Belloncle, architecte à St Loup. La mission confiée comporte :

- -l'analyse de l'état du site et les vérifications réglementaires,
- -l'étude et l'implantation des éléments de programme, sur la base du système constructif proposé par la Manufacture,
- -un schéma d'aménagement et de circulation, l'organisation générale de l'opération,
- -un estimatif financier,
- -séquençage et programmation pluriannuelle de l'opération.

Coût: 6 900 € HT. Qui seront intégrés dans la demande de subventions.

-Recrutement agents saisonniers.

Comme à chaque période estivale et de vacances, la commune embauche un certain nombre de jeunes gens/filles pour aider à entretenir le village et se faire un petit pactole.

Le CM autorise le maire à procéder à ces recrutements saisonniers et à établir les contrats nécessaires.

-Modification poste agent contractuel.

En raison des nécessités de service, le CM décide d'augmenter le temps de travail du poste APC-secrétariat et de le porter à 30 heures hebdomadaires.

-Admission en non-valeur.

Le CM est obligé d'accepter en non-valeur, suite à la liquidation de dettes prononcée par le Tribunal d'instance de Vesoul :

- -1 207,70 € au titre du budget commune, des ordures ménagères étalées de 2008 à 2014.
- -3 994,08 € au titre du budget eau, de 2007 à 2017.

-Subventions aux associations.

Le CM décide d'attribuer les subventions suivantes :

- -Croix Rouge, 50 €
- -Prévention routière, 50 €
- -AFM-Théléton, 50 €
- -Bleuets de France, 50 €
- -Banque alimentaire, 100 €
- -Handy Up (Ex Adapei), 100 €
- -Union nationale des Combattants, 150 €
- -Thélème, 300 €
- -Amicale des Sapeurs-pompiers, 700 €.

-Subventions.

Club House : le CM accepte les travaux de terrassement pour l'installation du Club House, d'un montant de 12 203 €, et autorise le maire à solliciter les subventions y afférentes.

-APC: le CM accepte les travaux de modification de l'APC, pris en charge par la Poste, et le remplacement de la porte, voilée et non conforme aux mesures d'accessibilité, pour un montant de 12 388 €. Il autorise le maire à demander les subventions propres à ces travaux.

À Breurey-lès-Faverney, le 20.05.2021 Le Maire, Jean MARCHAL

